

On constate depuis un certain temps une baisse sensible des taux de participation électorale dans les pays démocratiques, mais ce recul semble tout particulièrement prononcé au Canada. Seul le Royaume-Uni a connu une diminution comparable à la baisse ininterrompue qu'on a observée au Canada entre 1988 et 2004, alors que le taux de participation a chuté de 75 à 61 p. 100. Si l'on extrapole le taux enregistré pour les électeurs inscrits aux électeurs potentiels (l'indice dont on se sert aux États-Unis), on voit même qu'en 2004, pour la première fois, les Canadiens ont été moins nombreux que les Américains à voter. Bien sûr, les élections américaines de l'an dernier ont été marquées par un degré de polarisation élevé au sein de l'électorat, mais l'élection canadienne de 2004, contrairement à celle qui l'avait précédée, était elle aussi trop serrée pour qu'on puisse en prédire les résultats.

Nous savons déjà que la baisse du taux de participation est presque entièrement attribuable au fait que, parmi les jeunes qui ont atteint l'âge de voter au cours de la dernière décennie, ceux qui exercent leur droit de vote sont proportionnellement moins nombreux que dans les générations précédentes. La signification de ce phénomène a fait l'objet ces dernières années d'analyses comparatives qui ont montré que, comme l'exercice ou le non-exercice du droit de vote est une habitude qui tend à se perpétuer, la baisse de la participation électorale va s'accélérer à mesure que les nouvelles cohortes, arrivées à l'âge de voter mais n'ayant pas pris l'habitude de le faire, remplaceront les cohortes plus âgées qui, elles, avaient l'habitude de voter.

Examinant cette situation, Henry Milner rappelle une distinction, fondamentale mais souvent oubliée, qu'il faut faire entre les citoyens informés qui refusent de voter (les protestataires politiques) et les citoyens qui s'abstiennent de le faire parce qu'il leur manque l'information de base dont ils ont besoin pour faire leurs choix (les décrocheurs politiques).

Or, pour ce qui est de fournir cette information, note-t-il, le Canada faillit à la tâche. Les jeunes obtiennent en effet des scores médiocres dans les enquêtes destinées à mesurer leurs connaissances politiques. Les auteurs de l'Étude électorale canadienne de 2004 font même remarquer qu'il est difficile de voter de façon bien informée quand on ne connaît ni les noms des candidats au poste de premier ministre ni les programmes électoraux de leurs partis. Le défi consiste donc à réduire le coût que doivent payer les gens, en particulier les jeunes, pour acquérir l'information dont ils ont besoin pour voter. La solution se trouve non seulement au niveau des poli-

tiques, en particulier de celles qui ont trait à l'éducation, mais aussi au niveau des institutions, plus précisément les modalités du système électoral.

Il faut donc, dit Henry Milner, mettre l'accent sur des mesures liées à l'éducation civique de façon à promouvoir chez les jeunes l'habitude d'être attentifs à l'information politique. Il faut que les cours qu'ils reçoivent soient réalistes et qu'ils y apprennent que la vie politique est souvent marquée par des affrontements. Le meilleur moyen d'y arriver est d'inviter des représentants des partis politiques à se présenter dans les salles de classe, en personne ou par des moyens virtuels, et de faire appel aux moyens de communication qui correspondent aux habitudes de lecture, d'écoute et d'apprentissage visuel de la génération montante.

Selon l'auteur, il faut faire en sorte que les étudiants s'habituent à suivre l'actualité politique afin qu'ils continuent de le faire après avoir quitté le milieu scolaire. Les cours d'éducation civique devraient être abordés dès l'âge de 17 ans, alors que les jeunes s'apprennent à voter pour la première fois. Toutefois, étant donné le taux élevé de décrochage scolaire au Canada, de nombreux jeunes ne suivront malheureusement pas ces cours. Aussi, pour obtenir les meilleurs résultats possibles, les provinces devraient donc envisager d'offrir des cours d'éducation civique aux jeunes de 15 et 16 ans et d'abaisser l'âge de voter à 16 ans.

L'adoption d'un système électoral de représentation proportionnelle accroîtrait par ailleurs l'intérêt des jeunes en donnant aux petits partis qui adoptent des positions de principe distinctives sur les grands enjeux, comme le Parti Vert, de meilleures chances d'être élus et, par la suite, d'aller rencontrer les jeunes dans les salles de classe. Cette représentativité pourrait aussi renforcer la légitimité du système politique tout entier aux yeux des jeunes. Le système électoral proportionnel aurait en outre pour effet d'encourager l'adoption par les partis de positions de principes, ce qui contrasterait nettement avec la volatilité, l'incohérence idéologique et la faible identification aux partis qui caractérisent les systèmes à représentation majoritaire.

Quels résultats peut-on espérer d'une politique ciblant ceux qui approchent l'âge de voter au moyen d'un programme d'éducation civique ? Rien ne garantit qu'une telle démarche aurait pour effet d'accroître sensiblement la participation électorale, mais nous savons que, en favorisant l'acquisition de connaissances politiques et l'habitude de la participation chez ceux qui reçoivent une information politique insuffisante, elle réduirait le nombre de décrocheurs politiques.